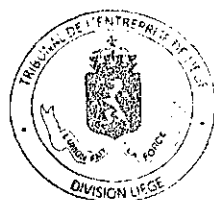


Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe



23106638



25 JUL. 2023

Greffe

N° d'entreprise : 0898 937 602

Nom

(en entier) : Patria Belgium Engine Center

(en abrégé)

Forme légale : Société à responsabilité limitée

Adresse complète du siège : Rue du Fonds des Fourches, 23 - 4041 Herstal

Objet de l'acte : Nomination du commissaire - Procuration

Extrait des résolutions écrites et unanimes de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 30 juin 2023.

Résolutions

1. L'actionnaire nomme en tant que commissaire aux comptes la SRL EY Réviseurs d'Entreprises, dont le siège social est situé à 4000 Liège, rue des Guillemins 129, boîte 3, représentée par Madame Emilie Van Callemont, pour une durée de trois ans. Le mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2026 relative à l'approbation des comptes clos le 31 décembre 2025. L'assemblée générale prend acte que EY accepte le mandat de commissaire aux comptes et qu'il n'a fait l'objet d'aucune des incompatibilités prévues par les dispositions légales en vigueur.

2. L'actionnaire donne procuration à Carole HENSMANS, ou tout autre avocat du cabinet Stibbe SRL, ainsi qu'à Marcos LAMIN-BUSSCHOTS, ayant tous leurs bureaux à 1000 Bruxelles, rue de Loxum 25, chacun agissant individuellement, avec droit de substitution, afin d'accomplir toutes les formalités relatives à la publication aux Annexes du Moniteur belge des décisions prises par cette assemblée générale, afin d'effectuer toute modification de l'inscription de la Société susmentionnée auprès du registre des personnes morales, et, à la lumière de celle-ci, d'accomplir toutes les formalités administratives et, entre autres, de représenter la Société auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises, d'un guichet d'entreprise de leur choix et du greffe du tribunal de l'entreprise et, à cet effet, de faire tout le nécessaire.

Marcos Lamin Busschots
mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 16/08/2023 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).